

les 5 et 6 septembre 2019

BATI'DAYS

2 JOURS POUR
TRANSFORMER
L'ESSAI !



Offre réservée aux professionnels


Depuis 1945
Le bon point des matériaux

DES SÉJOURS EXCEPTIONNELS !

Gagnez 1 Place à chaque opération Bati'days



WEEK-END « VILLE EUROPÉENNE »

Vous obtenez 1 place pour un week-end de 2 personnes (total du séjour : 60 000 points).

Ce City Break comprend : 3 jours et 2 nuits dans une ville Européenne (exemples de destinations : Londres, Rome, Lisbonne, Amsterdam...), le vol au départ de Marseille et l'hébergement en chambre double en hôtel 3* ou équivalent, avec petits déjeuners. Voyage à effectuer en 2020, hors week-end de jours fériés et vacances scolaires.



SÉJOUR EN MÉDITERRANÉE

Vous obtenez 1 place pour un séjour de 2 personnes (total du séjour : 100 000 points).

Ce séjour comprend : 8 jours et 7 nuits vers une destination sous le soleil méditerranéen (exemples de destinations : Crète, Sardaigne, Sicile...), ou moyen-courrier (Canaries, Sénégal...), le vol au départ de Marseille et l'hébergement en chambre double en hôtel 4* ou équivalent en formule «All Inclusive». Voyage à effectuer en 2020, hors week-end de jours fériés et vacances scolaires.



DESTINATIONS DE RÊVE

Vous obtenez 1 place pour un séjour de 2 personnes (total du séjour : 200 000 points).

Ce séjour comprend : 8 jours et 7 nuits vers une destination lointaine ou sous les tropiques (exemples de destinations : République Dominicaine, Île Maurice, Mexique, Dubaï...), le vol au départ de Marseille et l'hébergement en chambre double en hôtel 4* ou équivalent en formule «All Inclusive». Voyage à effectuer en 2020, hors week-end de jours fériés et vacances scolaires.

Modalités des gains et d'inscription des séjours BATI'DAYS : consultez les articles 2 et 4 du règlement.



A1

CAVE 6 BOUTEILLES*

- 3 Côtes de Bordeaux
Château La Clotte Saint Jacques AOC 2015/16.
- 3 Blaye - Côtes de bordeaux
Château La Grosse Pierre AOC 2015.



A2

DIFFUSEUR D'HUILES ESSENTIELLES

Diffuseur par ultrasons avec LED.
Humidificateur et ioniseur d'air.
Arrêt automatique de la vapeur après 6 h.



A3

APPAREIL À RACLETTE TRADITIONNEL

6 à 8 personnes.
Inclinable et réglable.



COFFRET EXPÉRIENCES ÉVASION

11 710 activités :
séances bien-être,
repas ou dégustations,
pour 1 ou 2 personnes.

A4



A5

MACHINE À GLACE ITALIENNE / SUNDAE

Capacité 1,2 L.
Couvercle transparent avec ouverture. Cuve inox.



A6

BOUCLES D'OREILLES SWAROVSKI™

Ces boucles d'oreilles présentent un disque de cristaux sertis pavé sur une chaîne en métal doré rose.



A7

RADIO RÉVEIL AVEC CHARGEUR INDUCTION POUR SMARTPHONE

Radio réveil avec chargeur induction pour Smartphone, port USB de charge, radio FM.



MESURE LASER GLM 30 BOSCH

Plage de mesure jusqu'à 30 M.
Précision de mesure,
type : ± 2 mm. Classe laser : 2.
Poids : 100 g (917830).

A8

SORTEZ DE LA

à partir de
3 000 €
d'achat H.T.

3 000
POINTS



CAMÉRA DE SPORT WIFI 4K

Étanche 30 mètres.
2 écrans : arrière 2" (5 cm) /
façade 1.3" (2.5 cm) pour selfie.
Wifi. Résolution 4K.

B3



B5

APPAREIL PHOTO FUJI INSTAX MINI 9**

Impression instantanée. Miroir autoportrait.
Vitesse obturateur : 1/60 sec.

B7

COLLIER SWAROVSKI**

Parure de deux colliers.
Se porte ensemble
ou séparément.
Deux chaînes parsemées
de cristaux incolores
et colorés.



B1

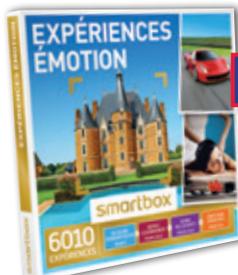
CAVE 12 BOUTEILLES*

- 6 Bordeaux
Château Lacoste Garzac AOC 2016/18.
- 6 Côtes du Rhône
Les Murières AOC 2017/18.

BOULLOIRE INOX À TEMPÉRATURE VARIABLE SIMEO

Bouilloire en inox d'une
capacité de 1,7 L.
Température réglable de
50 à 100°C.

B2



B4

COFFRET EXPÉRIENCES ÉMOTION

6 010 expériences : séjours
et repas gourmands pour
2 personnes. 2 530 séances
pour 1 personne.



B6

TABLETTE 7" COMPATIBLE BLUETOOTH

Mémoire interne 8 Go.
Webcam, haut-parleur, connecteur
pour écouteurs jack, connecteur
micro USB.

B8

MALAXEUR 65 L 1200 W RUBIMIX 9BL

Puissance : 1200 W.
Double poignée.
Emmanchement M14 x 2.
Application : jusqu'à 65 L
de mortier (colle, monocouche,...).
Livré avec mélangeur (M-120-R).
Poids : 5,5 kg (778624).



à partir de
6 000 €
d'achat H.T.

6 000
POINTS



C2

IMPRIMANTE HP SPROCKET**

Bluetooth 3.0.
Compatible iPhone et Android.
Papier adhésif : 5 x 7,6 cm.



C6

PLATINE VINYLE AVEC SORTIE USB SONY

Préamplificateur phono intégré.
Conversion des vinyles au format MP3.
Système d'entraînement par courroie.
Se connecte à tous les amplificateurs équipés
d'entrées phono standard/ordinateur.



C1

CAVE 18 BOUTEILLES*

- 6 Saint-Émilion
Château Destrier AOC 2015/17.
- 6 Médoc
Château de Lussan - Vieilles Vignes AOC 2014.
- 6 Côtes de Bourg
Domaine Saint-Gervais AOC 2015/17.



C3

VIRTUOCUISEUR RIVIERA & BAR

6 modes de cuisson.
4,5 L de cuve.
Panier vapeur 2,2 L.
Livret 20 recettes.



C5

MACHINE À GLAÇONS

Jusqu'à 12 kg/jour.
Bac à glaçons de 600 g.



C4

COFFRET EXPÉRIENCES EXCELLENCE

3 260 expériences :
séjours de rêve, repas gastronomiques
pour 2 personnes. Soins d'exception
pour 1 ou 2 personnes.

C7

RADIO DE CHANTIER DMR 107 MAKITA

Enceinte : 3,5 W - Écran LCD.
Prise pour source externe : MP3/iPod.
Tension(s) de sortie batterie Li-Ion :
7,2 - 10,8 - 14,4 - 18 V.
Emplacements de mémoire : 30.
Poids : 4,6 kg (1051046).



MÊLÉE ET GAGNEZ DES CADEAUX !

à partir de
10 000 €
d'achat H.T.

10 000
POINTS



D2
PACK TRAMPOLINE 360 CM
Pack complet avec filet de protection, échelle et couverture de propreté.



D5
ENSEMBLE HOVERBOARD + KART
Motorisation 550 W. Vitesse Maximum 15 km/h. Autonomie 12-18 km.



D6
MONTRE SWAROVSKI**
Métal doré rose dotée de 850 cristaux sertis selon la technique Crystalline. Bracelet en acier inoxydable doré rose. Boîtier - 34 mm ; étanche jusqu'à 50 m.



D1
CAVE 24 BOUTEILLES*
- 6 Champagne Andréas Bartel. Brut.
- 6 Montagne-Saint-Emilion. Château Bellevue AOC 2014/15.
- 6 Pic-Saint-Loup. Déesses Muettes AOC 2018.
- 6 Riesling. Cave de Turckheim AOC 2016/17.



D3
TROTTINETTE ÉLECTRIQUE 8.5"
Écran LCD, feu avant et arrière LED. Moteur électrique 250 W. Vitesse maximum 20 km/h. Durée de la batterie 25 Km. Temps de recharge : 3 à 4 h.



D7
ENCEINTE À COMMANDE VOCALE GOOGLE HOME + CHROMECAST
Reconnaissance vocale à distance permettant l'utilisation en mode mains libres. Deux micros + Chromecast.



D4
COFFRET SÉJOUR DÉTENTE ET GASTRONOMIE
1 nuit + 1 petit-déjeuner + 1 dîner + 1 accès à l'espace bien-être ou 1 soin. 230 séjours : Hôtels spa 3* à 4*, châteaux et manoirs prestigieux pour 2 personnes.

D8
PERCEUSE-VISSEUSE 18V + VISSEUSE À CHOC + 3 BATTERIES LI-ION 3 AH AVEC COFFRET MAKITA

Perceuse visseuse DDF482 : couple de serrage max : 36/50 Nm. Poids : 1,7 kg. Visseuse à chocs DTD152 : emmanchement 1/4. Couple de serrage max : 165 Nm. 1 chargeur Makstar. Poids : 1,5 kg. 3 batteries Li-Ion 3 Ah : temps de charge en moyenne : 22 minutes. (1093117).



à partir de
20 000 €
d'achat H.T.

20 000
POINTS



E2
PACK PADDLE GONFLABLE AZTRON ET ACCESSOIRES**
Double couche fusion, double chambre, pagaie réglable 3P, aileron, leash, sac de transport, pompe double action.



E5
TÉLÉVISEUR 109 CM SMART 4K AMBLIGHT PHILIPS



E1
CAVE 30 BOUTEILLES*
- 6 Champagne Pommery Brut Royal.
- 6 Saint-Emilion Grand Cru Château La Rose Pourret AOC 2015.
- 6 Haut-Médoc Château Tour Sieujan - L'instant AOC 2015/16.
- 6 Vacqueyras Fontimple AOC 2016/17.
- 6 Sancerre (blanc) Haut-Mesnil AOC 2017.



E3
NINTENDO SWITCH ET JEU SUPER SMASH BROS***
Console portable de 6,2". Se branche à votre téléviseur.



E6
IPAD WIFI 128 GO
Écran RETINA 9.7" IPS TFT.



E4
COFFRET OR
1 nuit + 1 petit-déjeuner + 1 dîner gastronomique avec champagne ou cocktail. 150 séjours, hôtels de luxe et châteaux 4* ou 5* pour 2 personnes.

E7
ASPIRATEUR EAU ET POUSSIÈRES PP NT 30/1 TACT L 30 L KARCHER
Puissance : 1 380 W (1106357).



*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Coloris et modèle sous réserve de disponibilité. *Jeu sous réserve de disponibilité.

à partir de
30 000€
d'achat H.T.

30000
POINTS



F2

**CHAÎNE BOSE WAVE®
MUSIC SYSTEM
SOUNDTOUCH® IV**
54,8 cm de large. Bluetooth.



F5

TÉLÉVISEUR 125 CM SMART 4K AMBLIGHT PHILIPS



F1

CAVE 30 BOUTEILLES*

- 6 Champagne Philipponnat Royale Réserve Brut.
- 6 Crozes-Hermitage Domaine des Grands Chemins - Maison Delas AOC 2016.
- 6 Saint-Emilion Grand Cru Classé Château Grand Corbin-Despaigne AOC 2015.
- 6 Saint-Julien Pavillon du Glana AOC 2015/16.
- 6 Givry 1^{er} Cru Domaine Steinmaier AOC 2016/17.



F3

**CAVE À VIN
45 BOUTEILLES**

Porte vitrée anti-UV.
Deux zones de température, réglable entre +5°C et +22°C.
Régulation électronique, hygrométrie entre 50 et 80 % et filtre à charbon actif.



F4

**EXPRESSO BROYEUR
KRUPS CONNECTÉ
AVEC POT À LAIT**

15 recettes pré-réglées différentes.
Application mobile dédiée, bluetooth.



F6

GALAXY S9 64 GO**
Quad HD+ Super AMOLED.
Écran 5.8"



F7

**PERCEUSE-VISSEUSE 18 V
+ MEULEUSE Ø 230 MM
+ 3 BATTERIES 5AH + COFFRET MAKITA**

Vitesse à vide V1/V2 : 0 à 600 / 0 à 1900 trs/min.(1128426).

à partir de
50 000€
d'achat H.T.

50000
POINTS



**APPLE IPHONE
XR 128 GO****

Écran 6.1".
Liquid Retina HD display.

G2



G5

TÉLÉVISEUR 109 CM 4K UHD

Mode Art. Livré sans cadre.
Connexion invisible, Câble unique.



G1

CAVE 30 BOUTEILLES*

- 6 Champagne Bollinger Spécial Cuvée.
- 6 Saint-Estèphe - 5^e Cru Classé Château Cos Labory AOC 2015.
- 6 Saint-Emilion Grand Cru Classé Château Chauvin AOC 2015.
- 6 Pomerol Château Marzy AOC 2015.
- 6 Meursault Pierre Bourée AOC 2015/17.

VELO ÉLECTRIQUE 28"

5 niveaux d'assistance.
Vitesse max 25 km/h.
Autonomie de 40 à 50 km.
Moteur 317 W.

G3



G4

**MICROSOFT SURFACE PRO 6
CORE I5 RAM 8 GO SSD 128 GO**

**ENSEMBLE DE 5 MACHINES
18V LI-ION 5 AH MAKITA**

Meuleuse Ø 125 mm DGA504
+ Perceuse visseuse à percussion Ø 13 mm DHP458
+ Perfo-burineur Ø 20 mm DHR202
+ Scie circulaire Ø 165 mm DSS610
+ Visseuse à chocs 165 Nm DTD152
+ 4 Batteries Li-Ion 5 Ah
+ Radio de chantier DMR 107 (1207138)



G6

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

**Coloris non contractuel et sous réserve des stocks.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1. - ORGANISATION

La société MATERIAUX SIMC, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 611 950 euros, dont le siège social est situé 82 Boulevard Saint-Joseph, 04100 Manosque, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Manosque sous le numéro 339 445 868 («SIMC»), organise un challenge commercial intitulé «Bati'Days SIMC SEPTEMBRE 2019» («le Challenge»), du 05/09/19 au 06/09/19 inclus («Durée du Challenge»).

Le Challenge est annoncé sur les supports suivants («les Outils de communication») : sur le site internet www.operationsimc.fr ; dans les points de vente de l'enseigne SIMC (dépliants...).

ARTICLE 2. - PRINCIPES DU CHALLENGE

Le Challenge a pour objet de récompenser les Entreprises participantes (cf. article 3.1) de leur fidélité à l'enseigne SIMC, par l'octroi de points à valoir dans la boutique cadeaux Operationsimc.fr.

Lors des journées promotionnelles qui se tiendront les 5 et 6 septembre 2019, l'Entreprise participante s'engage sur l'atteinte d'un objectif de chiffre d'affaires HT sur la durée du Challenge, convenu préalablement au Challenge avec SIMC.

Cet objectif de chiffres d'affaires doit être au minimum égal au chiffre d'affaires réalisé sur la même période l'année précédente (du 05/09/19 au 06/09/19) inclus et doit correspondre à une des 8 tranches suivantes :

- 1^{ère} tranche : à partir de 1 500€ H.T d'achats : 1 500 points.
- 2^e tranche : à partir de 3 000€ H.T d'achats : 3 000 points.
- 3^e tranche : à partir de 6 000€ H.T d'achats : 6 000 points.
- 4^e tranche : à partir de 10 000€ H.T d'achats : 10 000 points.
- 5^e tranche : à partir de 20 000€ H.T d'achats : 20 000 points.
- 6^e tranche : à partir de 30 000€ H.T d'achats : 30 000 points.
- 7^e tranche : à partir de 50 000€ H.T d'achats : 50 000 points.
- 8^e tranche : à partir de 100 000€ H.T d'achat : 100 000 points (tranche réservée aux dotations séjours).

Pour les nouveaux clients n'ayant pas d'antériorité de chiffre d'affaires sur la même période de l'année précédente, l'objectif de chiffre d'affaires sera convenu avec SIMC en fonction de son potentiel.

Les points sont cumulés dans un compte «points cadeaux», accessible sur www.operationsimc.fr/batidays, géré par SIMC.

L'Entreprise participante peut cumuler dans ce compte les points obtenus au cours des deux Challenges Bati'days de l'année 2019.

Attention : le compte est remis à zéro au 1^{er} février 2020. L'Entreprise participante devra donc prendre soin de consommer tous ses points au plus tard le 31 janvier 2020. Les points non utilisés le 1^{er} février 2020 seront perdus, aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ne saurait être exigée de la part de l'Entreprise participante.

Si au terme de la durée du Challenge, l'Entreprise participante a atteint son objectif de chiffre d'affaires, elle obtient ses points correspondant. En revanche, si l'Entreprise participante n'a pas atteint son objectif de chiffre d'affaires, elle ne pourra prétendre à aucun point.

Cas particulier des séjours : Si l'Entreprise participante a atteint son objectif de chiffre d'affaires, mais n'a pas suffisamment de points pour commander un séjour Bati'Days pour 2 personnes, elle peut néanmoins y prétendre, aux conditions cumulatives ci-dessous :

1. L'Entreprise participante s'est vue attribuer à la fin des 2 Challenges Bati'Days 2019 au moins la moitié des points qui lui auraient permis de prétendre à l'un des séjours, soit : au moins 30 000 points pour le séjour «Week-end Ville Européenne» ou au moins 50 000 points pour le séjour «Semaine en Méditerranée» ;

2. et l'Entreprise participante a acheté le solde des points au prorata des points manquants. Le règlement de ces points s'effectue par paiement en ligne, par carte bancaire uniquement, sur le site operationsimc.fr, valeur d'une place au maximum :

- pour Week-end Ville européenne : 800 € TTC / pers
- pour Semaine en Méditerranée : 1 200 € TTC / pers
- pour Destinations de Rêve : 2 400€ TTC / pers

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le bénéficiaire doit impérativement avoir commandé son séjour pour 2 personnes avant le 31/01/2020, via son compte personnel, accessible sur le site www.operationsimc.fr/batidays.

CONDITIONS D'ANNULLATION : avant le 31/01/2020, en cas d'annulation du séjour du fait de l'Entreprise participante, les points pourront être utilisés pour d'autres cadeaux que le séjour, à condition qu'un accord réservation ou démarche payante n'ait été engagée par l'agence de voyage. Le chiffre d'affaires, en cas d'annulation du séjour du fait de l'Entreprise participante, les points seront perdus.

Le chiffre d'affaires. - Le chiffre d'affaires pris en compte dans la réalisation de l'engagement («le chiffre d'affaires») correspond au chiffre d'affaires total hors taxes en euros hors les frais d'entretiens des palettes et des emballages consignés et les frais de transport et de grutage) et réglé à son échéance contractuelle, réalisé par l'Entreprise participante uniquement dans les agences à l'enseigne SIMC, pendant la durée du Challenge et uniquement sur son compte Client Professionnel. Les commandes qui n'auraient pas été facturées à l'issue de la durée du Challenge ne seront pas prises en compte dans le calcul du chiffre d'affaires. Les produits livrés et les prestations fournies par SIMC dont les règlements par les Entreprises participantes ont été pris en compte dans le calcul du chiffre d'affaires ci-dessus ne pourront pas faire l'objet d'un avoir.

Exclusion de certaines gammes de produits du Challenge. - SIMC se réserve le droit d'exclure des produits de l'opération, selon le plan de vente habituel de chaque agence. Les exclusions seront affichées dans chaque point de vente. Le chiffre d'affaires éventuel réalisé avec ces produits ne sera pas pris en compte dans le cadre du Challenge.

ARTICLE 3. - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les Entreprises participantes. - Le Challenge est ouvert à toute entreprise cliente de SIMC remplissant, au moins jusqu'au 1^{er} février 2020, les conditions cumulatives suivantes : disposer d'un compte Client Professionnel ouvert dans les livres de SIMC ; être immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ; être à jour dans le règlement de ses factures et respecter la valeur de ses encours ; ne pas bénéficier de conditions particulières de vente.

Si l'une de ces conditions venait à faire défaut pour quelques raisons que ce soit, l'Entreprise participante serait exclue du Challenge et les points éventuellement cumulés seraient annulés.

La participation à ce Challenge Bati'days implique le renoncement automatique de l'Entreprise participante à sa participation aux autres Challenges proposés par SIMC.

L'Entreprise participante est l'unique bénéficiaire des points et il lui appartiendra de les attribuer à qui bon lui semblera au sein de son organisation, de valoriser l'avantage en nature éventuel et de s'acquitter le cas échéant des cotisations et charges sociales applicables conformément à la réglementation fiscale et sociale en vigueur.

ARTICLE 4. - DESCRIPTIF DES DOTATIONS

Les Dotations sont détaillées dans le catalogue de cadeaux disponible sur le site www.operationsimc.fr/batidays et dans les documents relayant le Challenge et visés à l'article 1.

Les Dotations auxquelles l'Entreprise participante pourra prétendre, devront être commandées sur le site, uniquement pendant une période de deux (2) mois à compter de la date d'octroi de ses points, qui interviendra au plus tard quinze (15) jours après la fin de la Durée du Challenge.

Cas particulier des Séjours : Les séjours sont des séjours pour 2 personnes, en chambre double. SIMC n'intervient pas en qualité d'agent de voyages ni en tant qu'opérateur de la vente de voyages et séjours (article L.211-1 et suivants du code du tourisme). Des agences de voyage seront sélectionnées par SIMC pour l'organisation des séjours («les Agences de voyage»). Compte tenu des contraintes administratives liées à l'organisation d'un séjour international, l'Entreprise participante devra communiquer aux Agences de voyage les informations requises concernant les voyageurs qu'elle aura désignés, dès que possible et au plus tard 3 mois avant la date du départ (au-delà, aucune modification ne sera possible). Eu égard aux accords conclus entre SIMC et les Agences de voyage ces informations pourront être collectées par SIMC qui les centralisera et les transmettra aux Agences de voyage. L'Entreprise participante est libre de choisir ses voyageurs. Il lui est néanmoins rappelé que les séjours s'adressent exclusivement à un public de professionnels expérimentés du bâtiment. Les voyageurs devront être majeurs, disposer de papiers en règle et se conformer strictement aux dispositions sanitaires et administratives en vigueur dans le pays de destination (vaccins, passeport, visa...) et aux conditions posées par les Agences de voyage, qui seront communiquées, dans des délais nécessaires et suffisants, à l'Entreprise participante, par SIMC.

Valeur des séjours :

Week-end Ville Européenne pour 2 personnes ou similaire (descriptif du séjour sur le dépliant) = 60 000 points. Une place de voyage comprend : 1 billet d'avion aller/retour au départ de Marseille, en classe économique ; Un séjour de 3 jours / 2 nuits, avec petits déjeuners, dans un hôtel 3 étoiles ou équivalent ; Les transferts aéroport-hôtel A/R ; L'assurance annulation. Le voyage se déroulera courant 2020, hors week-end de jours fériés et vacances scolaires.

Semaine en Méditerranée pour 2 personnes ou similaire (descriptif du séjour sur le dépliant) = 100 000 points. Une place de voyage comprend : 1 billet d'avion aller/retour au départ de Marseille, en classe économique ; Un séjour de 8 jours / 7 nuits, en all inclusive, dans un hôtel 4 étoiles ou équivalent ; Les transferts aéroport-hôtel A/R ; L'assurance annulation. Le voyage se déroulera courant 2020 hors week-end de jours fériés et vacances scolaires.

Semaine Destinations de Rêve pour 2 personnes ou similaire (descriptif du séjour sur le dépliant) = 200 000 points. Une place de voyage comprend : 1 billet d'avion aller/retour au départ de Marseille, en classe économique ; Un séjour de 8 jours / 7 nuits, en all inclusive, dans un hôtel 4 étoiles ou équivalent ; Les transferts aéroport-hôtel A/R ; L'assurance annulation. Le voyage se déroulera courant 2020 hors week-end de jours fériés et vacances scolaires.

Les dates, les lieux et le programme détaillé seront communiqués ultérieurement par SIMC aux Entreprises participantes.

L'Agence de voyage propose des assurances annulation, automatiquement incluses dans le prix des séjours. Le détail des garanties ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette assurance sont disponibles auprès des Agences de voyage.

L'Entreprise participante pourra être facturée de toute augmentation éventuelle du prix des séjours résultant d'une surcharge carburant, d'une variation du coût des taxes portuaires ou aéroportuaires et/ou d'une variation du cours des devises.

Tous les autres frais, notamment, frais d'annulation en cas de mise en œuvre de l'assurance annulation, consommations diverses, locations de véhicules, visites et excursions non prévues au programme du séjour, etc. sont intégralement à la charge de l'Entreprise participante.

ARTICLE 5. - LIMITES DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de SIMC se limite à l'attribution des points et, lorsque les conditions requises sont remplies, les dotations proposées dans les Outils de communication et visés à l'article 4. Les photos figurant dans les Outils de communication ne sont pas contractuelles.

En aucun cas la responsabilité de SIMC ne pourra être engagée et aucune indemnité financière ni compensation, remboursement ou échange ne sera dû de sa part (notamment) dans les cas suivants :

Concernant les séjours : impossibilité d'exécution du voyage dans les conditions communiquées aux Entreprises participantes en raison d'un cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de la volonté de SIMC (dans ce cas, une autre destination équivalente en valeur et en qualité pourra être proposée par SIMC) ; modification du voyage (durée, lieux, programme...) décidée par l'Agence de voyage et qu'elle jugerait nécessaire en fonction de circonstances particulières ; refus d'entrée d'un voyageur sur le territoire de destination ; comportement d'un voyageur entraînant son exclusion de l'établissement de séjour ou de la compagnie aérienne (infraction à la réglementation en vigueur ou comportement contraire aux bonnes mœurs) ; dommages causés aux voyageurs, à leurs matériels et équipement et aux données qui y sont stockées, ou toute conséquence directe ou indirecte pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale, survenant à l'occasion du voyage. Les voyageurs sont invités à prendre toutes les précautions nécessaires concernant leurs matériels et leurs données.

Concernant les autres dotations : en cas de dommages subis lors de l'utilisation des dotations. Pour tous les articles, en cas de rupture de stock, un produit similaire sera fourni en remplacement. En cas d'impossibilité de remplacement, il sera demandé au client de choisir une autre dotation correspondant à la tranche d'achat du choix initial.

ARTICLE 6. - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies par SIMC dans le cadre du Challenge sont nécessaires à l'organisation du Challenge et pourront être partagées avec les Agences de voyage ou tous autres prestataires intervenant dans l'organisation. Elles sont enregistrées et transmises aux services de SIMC responsables de leur traitement. Conformément à la réglementation en vigueur, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant, qu'elles peuvent exercer à tout moment en contactant SIMC par courrier : SIMC - Service Communication - 82, Boulevard Saint-Joseph - 04100 Manosque ou par e-mail : mesdonneespers@groupe-sams.fr / contactsimc@simc.fr

ARTICLE 7. - DÉCISION DE L'ORGANISATEUR - LOI APPLICABLE

SIMC se réserve la possibilité de modifier à tout moment le présent règlement et portera ces modifications à la connaissance des Entreprises participantes par tout moyen de son choix. SIMC se réserve le droit d'exclure de la participation au Challenge, sans indemnité, toute Entreprise participante troublant son bon déroulement ou tout voyageur troublant le bon déroulement d'un séjour. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par SIMC. Le présent règlement est soumis au droit français.

AGENCES PARTICIPANTES

04 - ALPES DE HAUTE-PROVENCE

04 - MANOSQUE

PARC D'ACTIVITÉ SAINT-JOSEPH
236, AVENUE DU 1^{ER} MAI
04100 MANOSQUE
TÉL. 04 92 70 15 00

04 - MANOSQUE TENDANCES BY SIMC

82, BOULEVARD SAINT-JOSEPH
04100 MANOSQUE
TÉL. : 04 92 70 15 01

04 - ORAISON

ZONE ARTISANALE
679, AVENUE DE TRAVERSETOLO
04700 ORAISON
TÉL. : 04 92 78 72 72

04 - RIEZ

CHEMIN DES COLONNES
04500 RIEZ
TÉL. : 04 92 77 80 75

06 - ALPES-MARITIMES

06 - MOUANS-SARTOUX

370, CHEMIN DES PLAINES
06370 MOUANS-SARTOUX
TÉL. : 04 93 75 37 38

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

13 - AUBAGNE

630, D 96
13400 AUBAGNE
TÉL. : 04 42 03 47 89

13 - ISTRES

Z.I. TUBÉ NORD
1, RUE SAQUI DE SANNE
13800 ISTRES
TÉL. : 04 42 55 85 50

13 - MARSEILLE

115, BOULEVARD DE LA MILLIÈRE
13011 MARSEILLE
TÉL. : 04 91 87 72 10

13 - MARSEILLE PPI

5, BOULEVARD DE LA MAISON BLANCHE
13014 MARSEILLE
TÉL. : 04 91 58 08 50

13 - MEYREUIL

QUARTIER CHAPUS
CHEMIN JARDINS MINIERES
13590 MEYREUIL
TÉL. : 04 42 58 31 99

13 - PUYRICARD

3490, ROUTE D'AVIGNON - LA CALADE
13540 PUYRICARD
TÉL. : 04 42 17 04 04

13 - VELAUX

141, AVENUE GÉNÉRAL LECLERC
13880 VELAUX
TÉL. : 04 42 87 96 29

13 - VITROLLES

32, AVENUE DE BRUXELLES
13127 VITROLLES
TÉL. : 04 42 77 49 00

83 - VAR

83 - DRAGUIGNAN
975, BOULEVARD SAINT-EXUPERY
83300 DRAGUIGNAN
TÉL. : 04 94 99 79 45

83 - HYÈRES

Z.I. QUARTIER SAINT-MARTIN
457, RUE PHILEMON LAUGIER
83400 HYÈRES
TÉL. : 04 94 57 42 05

83 - LA GARDE

AVENUE DE DRAGUIGNAN
QUARTIER LA PAULINE
83130 LA GARDE
TÉL. : 04 94 01 02 78

83 - SANARY-SUR-MER

466 CHEMIN RAOUL COLETTA
QUARTIER PIERREDON NORD
83110 SANARY-SUR-MER
TÉL. : 04 94 74 19 08

83 - SOLLIES PONT

LES PLANTADES
83210 SOLLIES-PONT
TÉL. : 04 94 28 92 32

83 - VINON-SUR-VERDON

Z.I. - AVENUE DES ENTREPRENEURS
83560 VINON-SUR-VERDON
TÉL. : 04 92 73 70 54

84 - VAUCLUSE

84 - AVIGNON

Z.I. FONTCOUVERTE
861, AVENUE DE L'AMANDIER
84000 AVIGNON
TÉL. : 04 90 88 30 30

84 - CADENET

Z.A. LES MEILLÈRES
84160 CADENET
TÉL. : 04 90 68 15 28

84 - MONTEUX

184, AVENUE ROULIERS
Z.A.C. DES ESCAMPADES
84170 MONTEUX
TÉL. : 04 90 66 89 16

84 - PERTUIS

Z.A.C. TERRE DU FORT
949, ROUTE D'AIX EN PROVENCE
84120 PERTUIS
TÉL. : 04 90 79 58 97

84 - SARRIANS

571, BOULEVARD DU MONT VENTOUX
84260 SARRIANS
TÉL. : 04 90 12 23 90

84 - SAULT

QUARTIER MOUGNE
84390 SAULT
TÉL. : 04 90 64 09 73



www.materiaux-simc.fr



Offre réservée aux professionnels